



## CONTRAT DU GRAND LIBOURNAIS 2020-2022



Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- la communauté d'agglomération du Libournais représentée par son Président Philippe BUISSON,
- la communauté de communes Castillon-Pujols représentée par son Président Gérard CESAR,
- la communauté de communes du Fronsadais représentée par sa Présidente Marie-France REGIS,
- la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais représentée par son Président Bernard LAURET,
- la communauté de communes du Pays Foyen représentée par son Président David ULMANN,

ci-après, les « **intercommunalités** » ;  
d'une part,

**ET**

- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président Alain ROUSSET,
- L'État représenté par la Préfète de département,
- La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional [XX],
- Bpifrance représenté par son directeur régional [XX],
- Pôle Emploi représenté par son directeur régional [XX],
- Business France représenté par son directeur interrégional [XX],
- le PETR du Grand Libournais représenté par son Président Marcel BERTHOME,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;  
d'autre part,

**AINSI QUE**

Les industriels, représentés par :

- Marc PRIKAZSKY (PDG CEVA Santé animale à Libourne) pour le Libournais,
- Renaud LAVIT (Directeur de site de production LEJEUNE SA à Saint-Magne-de-Castillon), pour Castillon-Pujols,
- Marwan HARB (gérant des VIGNERONS DE GUITRES à Les Artigues-de-Lussac), pour le Grand Saint-Emilionnais,
- [XX] pour le Pays Foyen

La Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde représentée par le Président de la Délégation de Libourne Marc PRIKAZSKY ;

L'association NOUVEL'R représentée par son Président Sylvain GUINAUDIE ;

ci-après, les « **partenaires économiques et industriels** » ;

**L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels sont dénommés ci-après les « signataires ».**

*Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°XXX en date du 16 décembre 2019 autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté d'agglomération du Libournais XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté de communes Castillon-Pujols XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté de communes du Fronsadais XXX n°XXX en date du XXX autorisant la présidente à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du conseil de la communauté de communes du Pays Foyen XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Libournais XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

*Vu la délibération du comité syndical du SMICVAL XXX n°XXX en date du XXX autorisant le président à signer ;*

**Il est convenu ce qui suit :**

document de travail

## Préambule

**L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.**

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire du Grand Libournais a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires.

- **Le contexte**

### **Une économie productive bien présente**

Grâce à une baisse contenue de ses emplois productifs, le Grand Libournais se distingue de la moyenne nationale et conserve une orientation productive (38,5% des emplois relèvent de la sphère productive en 2015 contre 34,0% en province).

L'agriculture, dominée par la viticulture, demeure un pilier économique du territoire qui en fait sa marque : à travers ses appellations de renommée mondiale (AOC Saint-Emilion, Pomerol, ou Fronsac en tête) et une forte spécialisation de son tissu économique (concentration verticale d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services connexes).

### **Un écosystème local mobilisé**

Depuis juillet 2017, le PETR du Grand Libournais s'est associé à l'ensemble des EPCI qui le compose, pour solliciter un nouveau partenariat avec la Région dont l'objectif est d'œuvrer à préserver et à accroître l'attractivité du Grand Libournais, en réinterrogeant prioritairement la mise en œuvre des politiques publiques de développement économique, de formation et d'accès à l'emploi, au centre des préoccupations des acteurs locaux.

C'est ainsi qu'en janvier 2019, un travail partenarial entre le Grand Libournais (PETR et ses EPCI) a été enclenché, pour aboutir à la signature d'un *Contrat de Cohésion et de Dynamisation*, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement d'intervention de la Région en matière de politique contractuelle.

Dès avril 2019, cette démarche entrait en résonance avec la démarche *Territoires d'Industrie* ; cette dernière devenant, de fait, le volet « industriel » du contrat en cours d'élaboration. La fusion, de fait, des deux démarches, effective dès la tenue d'ateliers de travail sur l'identification des chantiers clés et des déclinaisons opérationnelles (juin 2019) a été l'occasion d'une ouverture à l'ensemble de l'écosystème local (élus et techniciens des EPCI et des opérateurs du service publique de l'emploi), associé pour l'occasion à la Région Nouvelle-Aquitaine, à l'Etat et à ses opérateurs.

- **Les défis d'avenir**

### **La diversification et le renforcement des activités productives**

Du fait de l'hyperspécialisation du Grand Libournais au niveau de la viticulture, la santé économique de la filière viticole, exposée aux aléas climatiques, influence l'ensemble de l'économie locale, et notamment les activités connexes (BTP, imprimeries, filière de l'emballage et du conditionnement, ...). Cette dépendance doit être prise en compte et appelle une diversification des activités productives concurrentielles.

### **Le renforcement des pôles d'emplois et d'une offre de formation délocalisée**

Développer l'emploi, en corrélation avec les besoins manifestes des entreprises, au sein des pôles d'emplois constitue, non seulement un enjeu économique et social pour, d'une part consolider le développement des entreprises, et d'autre part réduire le déficit d'emplois offerts aux actifs du territoire ; sans oublier l'enjeu environnemental de limiter les flux de déplacements (notamment en direction de la Métropole bordelaise) et un enjeu d'aménagement du Grand Libournais et de ses bassins d'emplois propres (autour de Libourne, Coutras, Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande).

L'élévation du niveau de qualification et l'insertion des populations les plus éloignées de l'emploi (notamment les jeunes), revêt également une importance majeure pour le Grand Libournais, et conditionne la réduction des situations de précarité observées.

- **Les difficultés et menaces**

### **Une économie productive marquée par de fortes disparités sociales et territoriales**

Si l'économie du Grand Libournais s'inscrit, dans le temps long, dans une dynamique productive positive, la situation sociale est, quant à elle, marquée par de fortes disparités, préoccupantes, qui explique, en partie, la surreprésentation des transferts sociaux dans le modèle de développement du Grand Libournais.

- chômage est supérieur aux moyennes des territoires régionaux de référence ;
- faiblesse généralisée du niveau de vie des ménages ;
- situations de pauvreté plus répandues que dans les territoires de référence (15,6 % des ménages en 2015) ;
- niveau de qualification bas, y compris chez les jeunes (34 % des 15 ans et plus ne sont plus scolarisés et ne dispose pas d'un diplôme qualifiant : soit 3 points de plus qu'au niveau régional).

### **Une gouvernance locale très administrative**

Depuis la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale de 1999, le Grand Libournais a vu son organisation territoriale davantage évoluer au gré d'un agenda législatif ne laissant que peu de place à la gouvernance de projet.

En 2019, le Grand Libournais se présente encore majoritairement comme une juxtaposition de 5 gouvernances administrant chacune, à l'échelle de leur territoire propre, des compétences

obligatoires (dont celle du développement économique), optionnelles et facultatives. Le PETR du Grand Libournais se présente comme le seul véritable espace de coordination, voire, dans certains cas de mutualisation.

- **Les déséquilibres territoriaux**

#### **La CA du Libournais concentre l'essentiel du tissu industriel local**

Le Grand Libournais est structuré autour du pôle économique majeur que représente la ville de Libourne. Elle concentre un tiers de l'emploi total, l'érigeant, de fait, en véritable capitale économique du Grand Libournais, et par extension en pôle économique d'équilibre à l'échelle du département de la Gironde (Libourne se présente comme le second pôle d'emplois du département derrière l'agglomération bordelaise).

À l'exception de quelques grandes surfaces commerciales, les plus importantes entreprises du Grand Libournais sont implantées, en grande majorité, à Libourne même ou sur la CA du Libournais.

Quatre autres pôles complètent cette cartographie de l'économie générale du Grand Libournais (pôle foyen, Coutras, Saint-Emilion et le pôle castillonnais. Quelques autres communes, aux implantations industrielles historiques (Saint-Seurin-sur-l'Isle, Vayres, Saint-Denis-de-Pile ou Vérac), complètent un panorama très majoritairement CALI.

#### **L'empreinte du « couloir de la pauvreté »**

La frange Est du Grand Libournais fait partie de ce qui est communément appelé en Gironde le « couloir de la pauvreté » (du Haut-Médoc au Réolais, en passant par le Grand Libournais et le Coutradais, le Castillonnais ou le Pays Foyen), à savoir qu'ils sont des territoires marqués par une profonde précarité sociale, couplée, le long de la vallée de la Dordogne par un phénomène de déprise démographique et de vieillissement des populations.

L'ancrage dans le temps de ces fragilités sociales impacte durablement les secteurs du Grand Libournais concernés, et limite la consommation (faiblesse des revenus) et le développement de l'économie présenteielle.

Cette situation s'explique en partie par la composition sociale de ces territoires (surreprésentation des ouvriers, notamment agricoles) et par l'insuffisance d'emplois locaux.

- **Les potentialités de développements et/ou de mutations industrielles**

Au sein de l'environnement local, les emplois industriels bien que ne pesant, comparativement, moins fortement que sur d'autres territoires, certaines activités spécialisent significativement le tissu productif local, telles que : l'industrie pharmaceutique (avec la présence du siège du groupe international CEVA Santé animale à Libourne), l'emballage et le conditionnement (SMURFIT-KAPPA à Saint-Seurin-sur-l'Isle, ABZAC SA à Abzac, AMCOR Flexibles à Saint-Seurin-sur-l'Isle, OWENS ILLINOIS Manufacturing à Vayres), ou la gestion des déchets (le SMICVAL à Saint-Denis-de-Pile).

La présence d'entreprises leaders sur leur marché (FAYAT à Libourne pour le BTP ; FERMENTALG à Libourne pour l'alimentation et la santé) constitue également un atout.

Au niveau du tissu économique présentiel, le secteur de la santé est également surreprésenté.

- **Les capacités de rebonds économiques**

Dans un contexte régional de croissance économique (créations d'entreprises, niveau d'activités, créations d'emplois salariés) qui ralentit, mais qui reste positivement orienté, à l'image du PIB français ; les acteurs de l'écosystème local s'accordent et conviennent de la nécessité à : 1. **S'organiser autour d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées** et délocalisées, pour ce qui concerne le volet formation ; et à 2.

**Accompagner le développement des activités productives** (organisation, structuration, implantation, communication), qu'elles soient traditionnelles ou émergentes.

Ces axes structurels de travail relèvent la nécessité, pour le territoire, d'être en capacité de communiquer efficacement en direction des différentes composantes de l'écosystème local (étudiants, salariés, entreprises, collectivités).

### **Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités de reconquête industrielle et de développement territorial suivantes :

- **au niveau du marché de l'emploi, de l'orientation et de la formation** : 1. Promouvoir les métiers et développer la connaissance des entreprises locale ; 2. Redynamiser les sous bassins d'emplois (Coutradais, Castillonnais, Pays Foyen) composant le Grand Libournais ; 3. Développer une offre de formations adaptée aux besoins des entreprises et délocalisée ;
- **au niveau des activités productives** : 1. Améliorer l'attractivité territoriale en direction des salariés ; 2. Mettre en relation entreprises industrielles et ressources locales ; 3. Accompagner les nécessaires mutations environnementales des entreprises industrielles ;
- **au niveau des filières industrielles émergentes** : Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement.

### **Actions déjà engagées**

Des actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le Territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

- **Mesures (et/ou contractualisations) déjà mises en œuvre**

#### **La mise en œuvre du programme européen LEADER**

Depuis 2015, le PETR anime, pour le compte de ses EPCI adhérents, la mise en œuvre du programme LEADER, dont la stratégie territoriale revêt un caractère résolument économique, à travers un soutien aux initiatives d'acteurs des secteurs économiques traditionnels (filiale vitivinicole, BTP) ou émergents (valorisation des déchets).

#### **La mise en œuvre du SCoT**

Depuis décembre 2016, un premier Schéma de Cohérence Territoriale est mis en œuvre, sous la conduite du PETR du Grand Libournais. Même si le SCoT n'a pas vocation à définir la politique économique du Grand Libournais, il a vocation à l'accompagner et à en faciliter la mise en œuvre. Ainsi, la première prescription à caractère économique incite à une coordination des politiques économiques communautaires, à travers une présentation des stratégies économiques ou, à minima, de schémas de zones d'accueil d'entreprises.

Une cartographie du foncier économique a été produite à l'échelle du Grand Libournais, au sein de laquelle sont localisés les besoins de foncier à l'horizon de 2035, en hiérarchisant les sites d'intérêt « SCoT » et ceux d'intérêt plus locaux.

#### **Le Contrat de Ruralité**

En mars 2017, un Contrat de Ruralité a été signé entre le Préfet de la Gironde, le Département de la Gironde et le PETR (pour le compte de ses EPCI adhérents, des communes de son périmètre et pour lui-même). Parmi les 6 thématiques prioritaires retenues, le développement économique est à la croisée des enjeux de revitalisation des bourgs-centres et de l'attractivité du territoire, avec la création de structures d'accompagnement et d'hébergement, ou des extensions de zones d'activités.

## Article 1. Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie du Grand Libournais.

Le présent contrat (« le **contrat** ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

□ **Le Conseil régional**, chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Il anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'industrie ;

□ **L'État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

□ **La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI)** assure le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les autres EPCI, le PETR, et les industriels. Ils définissent ensemble les enjeux du territoire, les ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'Industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Chaque EPCI désigne un représentant chargé, conjointement avec un industriel de leur territoire respectif ;

□ **Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais (PETR)** assure le pilotage et l'animation de proximité du Contrat de Dynamisation et de Cohésion (CDC), issue de la mise en œuvre de la politique contractuelle régionale sur la période 2019-2022, en lien avec les EPCI et les partenaires partie-prenants.

Le présent contrat se présente comme la déclinaison « industrielle » du CDC ;

□ **Les Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

□ **Les opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

□ **une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre** du projet et du contrat qui s'appuie sur la comitologie créée dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Dynamisation et de Cohésion, déclinaison locale de la mise en œuvre de la politique contractuelle régionale. Elle est co-présidée par le président de la Communauté d'Agglomération du Libournais et le Président du PETR du Grand Libournais, en lien avec les binômes élu-industriel de chacun des 5 EPCI-FP composant le Grand Libournais ;

□ **5 binômes** constitués d'un élu des 5 EPCI-FP et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

□ **un chef de projet**, basé au sein de la Communauté d'Agglomération du Libournais, chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat sur l'ensemble du territoire du Grand Libournais ;

□ **une équipe projet**, composée d'un référent par intercommunalité (directeur et/ou chargé de mission Economie/Emploi/Formation), du directeur du PETR, et par d'autres partenaires signataires (directeurs ou leurs représentants).

Ils s'accordent sur

□ des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, du PETR, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (PLIE du Libournais, Mission Locale du Libournais, Pôle Emploi de Libourne, Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde, association Nouvel'R, ...) ;

□ la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;

□ le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;

□ les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

### **Article 4. Plan d'actions**

Un comité technique a été spécialement constitué pour élaborer un plan d'actions que décline 15 fiches.

Coanimé par la CA du Libournais et le PETR du Grand Libournais, ce comité a réuni les 5 EPCI composant le Grand Libournais, l'agence de Libourne de Pôle Emploi, la Mission Locale du Libournais, le PLIE du Libournais, la délégation libournaise de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde, ainsi que l'association Nouvel'R.

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. **Chacune des actions fait l'objet d'une fiche annexée, dûment approuvée par les signataires concernés,**

**déclinant** les 4 axes définis dans le dispositif, à savoir : « Attirer », « Recruter », « Innover » et « Simplifier ».

Certaines actions revêtent un intérêt à l'échelle du Grand Libournais tout entier, lorsque d'autres sont plus territorialisées, du fait de leur(s) maîtrise(s) d'ouvrage ou de leur localisation.

- **Fiche 1** (axes Attirer et Recruter)  
Création, à l'échelle du Grand Libournais, d'un club des industriels et d'une cellule d'accueil des cadres et des ouvriers qualifiés/spécialisés ; expérimentation du dispositif de Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)
- **Fiche 2** (axe Recruter)  
« Tous engagés en faveur de l'industrie » : diagnostiquer et accompagner les besoins en compétences des entreprises du Grand Libournais
- **Fiche 3** (axe Recruter)  
« De FIL en emploi » : mise en place, à l'échelle du Grand Libournais d'une ingénierie de formation territorialisée
- **Fiche 4** (axe Attirer)  
Elaboration d'un schéma de développement économique et d'implantation des entreprises du Grand Libournais
- **Fiche 5** (axes Attirer, Recruter, Innover, Simplifier)  
Création, autour de l'aérodrome de Les Artigues-de-Lussac, d'une zone d'activité industrielle orientée sur la filière Aéronautique
- **Fiche 6** (axe Attirer)  
Création d'un maillage d'espaces de coworking et mise en place d'une coordination territorialisée
- **Fiche 7** (axes Attirer et Innover)  
Création à Libourne d'un pôle d'innovation dédié à la « Food Tech » et à la « Vinitech »
- **Fiche 8** (axe Attirer)  
Création, à l'échelle de la CA du Libournais, de pépinières artisanales et industrielles
- **Fiche 9** (axe Attirer)  
Requalification et revalorisation des zones d'activités des Dagueys et de La Ballatière
- **Fiche 10** (axe Attirer)  
Réfection du restaurant inter-entreprises de La Ballatière
- **Fiche 11** (axe Innover)  
Mise en place d'une ingénierie en faveur des coopérations inter-entreprises de la filière viti-vinicole du Grand Libournais
- **Fiche 12** (axes Attirer et Innover)  
Développement de la filière bois sur la CA du Libournais
- **Fiche 13** (axes Attirer et Innover)  
Implantation de start'up et accompagnement de porteurs de projets de l'économie circulaire du Grand Libournais
- **Fiche 14** (axes Attirer et Innover)  
Animation d'une démarche d'écologie industrielle
- **Fiche 15** (axes Attirer, Recruter, et Innover)  
Développement d'un pôle d'écologie industrielle

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 4 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

## **Article 6. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

## **Article 7. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à XXX le XX XX 2019, en X exemplaires

\*\*\*

Annexes :

- Tableau des opérations

**Philippe BUISSON**

Président de la  
CA du Libournais

**Gérard CESAR**

Président de la  
CdC Castillon-Pujols

**Marie-France REGIS**

Présidente de la  
CdC du Fronsadais

**Bernard LAURET**

Président de la CdC du Grand Saint-  
Emilionnais

**David ULMANN**

Président de la  
CdC du Pays Foyen

**Alain ROUSSET**

Président du Conseil Régional de  
Nouvelle-Aquitaine

**Fabienne BUCCIO**

Préfète de la Gironde

**XXX**

Directeur régional de la Banque des  
Territoires

**XXX**

Directeur régional de  
BPI France

**XXX**

Directeur régional de  
Pôle Emploi

**XXX**

Directeur interrégional de Business  
France

**Marcel BERTHOME**

Président du PETR du  
Grand Libournais

**Marc PRIKAZSKY**

Vice-Président de la CCI Bordeaux  
Gironde Président de la Délégation de  
Libourne

**Sylvain GUINAUDIE**

Président du SMICVAL  
Président de Nouvel'R

